



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 21 mars 2012** à 18 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	15/03/2012
Affichage	15/03/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à JIMENEZ Claude.
 NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
 ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane.
 FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
 NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

THEME : FINANCES 5.

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION
2012 DES TROIS TAXES
DIRECTES LOCALES.**

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Vu l'état n° 1259 émanant de la Direction Départementale des Finances Publiques et portant notification des bases d'impositions prévisionnelles des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2012,

La reconduction des taux d'imposition pour l'année 2012 donnerait un produit fiscal de 9 798 193 € selon détail ci-dessous, produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, dans le cadre pluriannuel préconisé par la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Taxes communales	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation	17 554 000	18,25 %	3 203 605
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 349 000	42,62 %	6 541 744
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30 500	173,26 %	52 844
TOTAL			9 798 193

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les taux d'imposition pour l'année 2012.
 - Taxe d'habitation : 18,25 %
 - Foncier bâti : 42,62 %
 - Foncier non bâti : 173,26 %
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 27 MARS 2012

PUBLIÉ LE 27 MARS 2012

NOTIFIÉ LE 29 MARS 2012